

Monsieur



ay receu depuis peu de vous une Lettre du Conte Pompei
par la quelle il implore le secours de ces amis et le vostre en
particulier pour defendre son innocence contre la violente
persecution qu'un Comissaire de Hastrecht luy fait. Le
quel le veut en toute façon rendre auteur d'un affront
qu'il a receu d'un de ces domestiques. dequoy ie ne vous
en conteray point l'histoire au long, ne d'autant pas
vostre ne l'avez desja apprise d'ailleurs. Mais ie vostre diray
seulement. Monsieur. comd. le d. Conte proteste d'estre tout a fait
innocent de ce dont on l'accuse, et sa parole fait au
contraire tout ce qu'il veut pour le faire paroistre
coupable, ayant fait examiner qu'il y a de personnes qui l'ont
luy estre peu affectionnées, et non seulement sur ce fait
mais sur tout le cours de sa vie depuis qu'il est eslé
en garnison dans ledit lieu, et a usé divers autres stratage
mes pour mieux parvenir a son but. Et le plus est q. l'affaire
ayant a estre jugée par le Conseil d'Etat qui prend
offense a ce qu'on dit comd. faite a toy mesme. Le pauvre
Conte court un manifeste peril de faire naufrage si une
puissante main comd. la vostre ne le sauve, et comd. mille
vray-semblables ne scaurient conclure une verité, non plus
q. mille points faire une ligne, et q. pouroit mesme une
verité, et contraire, et ennemie de l'autre, et qu'en ce q. il

Hug. 37.

ny a eu ny heures, ny mort, ny rien contol (Etat,
mais seulement, qu'ilz vous donneront d'un costé et d'autre, se
prenez la liberté Monsieur de vous luy, en permission de
prendre la cause du Conte, en main, luy rendant
tous les bons offices qu'il pourra, tant envers M^{rs} du
Conseil, v^{rs} assurant q' luy, v^{rs} en aura un obligation
perpetuelle, et qu'il v^{rs} en temagnera toute sorte de
gratitude, et de reconnaissance, et ayant en q' mon
intercession envers v^{rs} seroit de qu'ilz efficace, ie vous
auray un obligation tresparticuliere, aussy qu'ilz soit
exaucée.

Au demurant ie v^{rs} dois encores des remerciem^{ts}. Monsieur, par
les bon avis qu'il v^{rs} a plu' me donner par la v^{rs} du i^{er}
du passé, pour ce qui touche ma Comp^{te}, il est bien vray
que ne croyois pas q' le temps fut si mal propre de parler
a M^{rs} de la faire venir icy, lors que v^{rs} en ay esent,
puis qu'ilz mesme m'avoit fait esperer, devant son
despart de la Haye. Je ne croyois pas aussy, que ce
seroit chose, si lors d'apparence, ny u chemin de
pouvoir passer qu'ilz nous icy en cas qu'on se
monte a Breda, et d'en desirer un acte de M^{rs} puis
qu'il y a des exemples q' la mesme chose a este accordée a
d'autres M^{rs}. Le Sr Comte de Stiron et M^{rs} Arsolle
ont eu l'acte de pouvoir tenir a Lasun, et d'ats de leurs
Comp^{tes}, le i^{er} a Barcelon, et l'autre a Breuvort, qui sont sans
doute des Soldats de la nature de ceux que v^{rs} ay nommez
M^{rs} bien vray qu'il eut este redoublé d'en faire la

proposition a S. A. com^{me} de vo^{us}. l'ay fait^{mais}, et ne vous
 dequise point la verité des choses, car vo^{us} estes en icelle
 reputation d'estre u obligent envers vos amis. Lors qu'il s'
 agit de faire quelq^{ue} office pour eux, envers S. A. & vo^{us}.
 les faites toujours de la meilleure grace q^{ue} le suiet le
 peut permettre, en sorte q^{ue} vo^{us} ne mettez en danger ny
 vo^{us} ny eux de recevoir d'icelle ny blâme, ny reproche.
 Mais d'une chose me sensis coupable, qui est de vous
 importuner u troubler pour des choses u petites, vous qui
 estes d'ord^{inaire} occupé dans les plus grandes u bien q^{ue} vo^{us} le
 devez attribuer aussy, plus tost a l'excès de vo^{us} courtoisie
 que a mon naturel. Or je finiray ce discours trop importun
 en vo^{us} sup^{pliant} de ne parler plus de ma Com^{plaisance} a S. A. jusques
 a ce q^{ue} vo^{us} y voyez conuie par le temps, et l'occasion, et d'
 estre assuree q^{ue} vo^{us} n'auez au monde sur^{plus} de deot q^{ue} moy.
 Et reviendray au particulier du d^{eu} l'ort, vo^{us} sup^{pliant} Monsieur de
 me dire en quel estat l'affaire est, et quelle vo^{us} croyez qu'en
 sera l'issue.

Je suis
 Monsieur

Apres avoir avoir escrit la printe j'ay receu
 celle qui l'vo^{us} pla^{it} de m'envoyer le 7. a la quelle
 je respondray a^u com^{mande} et vo^{us} sup^{pliant} de lire la
 t^{rois} iij^{es} jointe de M. le Marquis de Chastillon
 et de me la renvoyer apres l'avoir
 faite voir a S. A. et avoir procure
 la faveur dont elle est requise, ce
 ne manquera pas de la faire
 parvenir a la d^{eu} Dame, a fin &c.



Je suis tres humble et tres
 ob^{edi}ssant serviteur

F. S. A. P. de Namur le 24.
 Juillet 1645,

J. P. M.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

